

Fermeture exceptionnelle de la déchèterie de Fresse sur Moselle pour travaux.....	<b>p3</b>
Tarifs de la redevance incitative au 1 <sup>er</sup> mai 2017.....	<b>p3</b>
Retour sur la distribution de compost de mai 2017.....	<b>p4</b>
Salon de l'Habitat.....	<b>p4</b>
Visites déchèteries de Fresse sur Moselle et Rupt sur Moselle.....	<b>p5</b>
Vers un collège Eco-responsable !.....	<b>p5</b>
Zoom sur les entreprises locales.....	<b>p6</b>
Les nouvelles activités.....	<b>p8</b>
Rénovation énergétique.....	<b>p9</b>
Le Relais Assistants Maternels de la Haute Vallée de la Moselle.....	<b>p10</b>
Piscine du Thillot.....	<b>p11</b>
La carte d'urgence aidant.....	<b>p12</b>
Classement des hébergements touristiques.....	<b>p13</b>
Défibrillateurs.....	<b>p14</b>
Se soigner sans polluer.....	<b>p16</b>
Du nouveau dans la prise en charge.....	<b>p17</b>
Agenda.....	<b>p18</b>
Programme des animations de la médiathèque.....	<b>p20</b>

Bulletin d'informations n°10

Dépôt légal juillet 2017

Directeur de publication :  
M. Dominique PEDUZZI

Rédactrices en chef :  
Mmes Marie-Claude DUBOIS  
et Carine THAUVIN

Rédaction :  
commission communication,  
service administratif et technique,  
partenaires divers

Imprimeur :  - Saint-Nabord

Produit certifié  PEFC 10-31-1476 - 2017060191

Distribution : La Poste  
Tirage : 8.000 exemplaires  
Ne pas jeter sur la voie publique.



## Editorial

*Madame, Mademoiselle, Monsieur,*

*La dernière parution de notre bulletin d'information contenait pour l'année 2017 de nombreuses interrogations. Dans bien des domaines la loi a modifié les compétences et obligations des communes, communautés de communes ou communautés d'agglomérations, des départements et des régions. Souvent sans concertation, presque toujours sans anticipation. De plus la période électorale qui avait commencé il y a bien longtemps a, elle aussi, ralenti la conduite de projets. L'élection présidentielle, l'élection législative ont désigné les élus qui sont devenus nos référents. Le gouvernement est en place. Maintenant il y a lieu de relancer les projets. Mais pour ce faire, nombre de précisions dans l'exécution des textes sont attendues avec impatience sur le terrain. Que chacun puisse se mettre - ou se remettre - au travail, il y en a grand besoin.*

*Pour notre territoire, nous avons dû attendre le mois de Janvier pour connaître l'organisation définitive du transfert de la compétence tourisme. Nous avons dû patienter jusqu'au mois de Mai pour savoir quelles communautés de communes siègeraient au pays de Remiremont. Pour le programme d'aides européennes LEADER, géré par la Région Grand Est, nous sommes dans l'attente du logiciel de gestion qui doit permettre d'instruire les demandes de crédits qui doivent soutenir des projets notamment sur notre territoire. Cette multitude de petits freins use celles et ceux qui sont dans l'action. Gageons que la rentrée soit plus constructive.*

*Nous vous avons fait part d'un projet d'organisation de la collectivité suite au départ du Directeur Général des Services (DGS). Après quatre appels à recrutement qui n'ont pas été efficaces, le conseil communautaire a décidé lors de la dernière réunion d'acter un autre schéma qui est lancé depuis le 1er juillet. Il n'y aura plus de recrutement de DGS. Les services techniques et les services administratifs sont directement rattachés au président. Un directeur des services techniques est recruté.*

*En effet, l'activité de la communauté de communes et les responsabilités qui vont lui revenir (organisation de la mutualisation avec les communes, compétences touristiques, compétences des milieux aquatiques -GEMAPI au 1er janvier 2018-, des services de l'eau potable et de l'assainissement -1er janvier 2020-), demande un renforcement de l'organisation de notre collectivité. Aussi plusieurs modifications ont été mises en place concernant le fonctionnement de ses services. Le but visé est d'améliorer la qualité de service de la filière déchets (Gestion des Point d'Apport Volontaire -PAV-, accueil dans les déchetteries,...), mais aussi l'optimisation du service rendu aux communes lors de la mise à disposition d'engins (balayeuse, nacelle, engins de fauchage ou de déneigement, ...), enfin par la mise en place d'un travail d'accompagnement des structures touristiques permettant qu'elles puissent avoir, de manière coordonnée, les moyens d'accomplir leurs missions. Tous les points qui viennent d'être listés ont pour but d'améliorer le service qui vous est dû.*

*L'organisation de la promotion touristique prend un nouveau tournant, d'une part avec l'intégration de cette compétence, au 1er janvier, de par la loi NOTRe, et d'autre part avec les nouvelles dispositions qui sont incluses dans la loi Montagne*

arrêtée à la fin de l'année 2016. La commune de Bussang ayant demandé à bénéficier des dérogations de la nouvelle loi Montagne, il y a sur notre territoire deux offices du tourisme. L'installation de l'office du tourisme communautaire et celui de la commune de Bussang ont conduit les responsables à prendre des décisions qui sont équivalentes sur le territoire. Promotions, commercialisation, sont des points où tous les acteurs touristiques bénéficient des mêmes prestations, des mêmes services, au même prix. Une harmonisation de la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire a été mise en place par les collectivités en compétence. La loi a modifié l'organisation de la promotion touristique, sans pour autant jalonner précisément les parcours pour y arriver. Les débats et les modifications à intervenir au SIVU Tourisme montre la difficulté de l'exercice. Beaucoup d'acteurs touristiques, des agents des collectivités et des élus ont consacré un large temps pour pouvoir régler une multitude de choses. Le souhait de chacun est de pouvoir à l'automne constater une évolution du fonctionnement avec plus de fluidité des nouvelles organisations, pourvoir démarrer la saison hivernale sereinement, et fixer le cap pour 2018 plus prévisible, car l'anticipation dans le domaine des activités économiques touristiques est capital.

La fin de l'année 2016 et le début de l'année 2017 ont été très perturbés pour le fonctionnement de la piscine du Thillot. Malgré l'investissement des agents de la piscine, des modifications de nombreux réglages pour gérer la qualité de l'air et de l'eau, et l'intervention de plusieurs spécialistes, nous avons subi une série d'arrêts techniques puis une période de fermeture de plusieurs semaines. Si le vecteur principal de perturbation a été trouvé rapidement – la chloramine – son contrôle a été, lui, plus difficile. Phénomène bien connu des gestionnaires de piscine, lorsque la chloramine est présente sur un site, trouver l'équilibre des traitements de l'eau et de l'air est bien compliqué. Nous remercions les adeptes de la piscine d'avoir pris leur mal en patience. La réouverture le 28 avril 2017 s'est faite pour le plaisir de tous. Les maîtres-nageurs et les techniciens de la collectivité ont été en première ligne sur le sujet. Ils ont œuvré pour modifier des réglages et mettre en application plusieurs méthodes de fonctionnement, qu'ils en soient remerciés. Nombre d'enseignements ont été tirés de cette période. Le dossier de la restructuration de la piscine basée sur la commune du Thillot en a été sensiblement modifié pour que les nouvelles installations ne soient plus sensibles au phénomène.

Concernant la filière déchets, la refonte du règlement des déchets et de celui de l'utilisation des déchetteries est terminée. Les travaux de mise aux normes et d'amélioration de la déchetterie de Fresse ont démarré. Ils dureront, comme cela vous a été communiqué, trois mois. Le conseil communautaire a donné son accord pour qu'un programme pluriannuel d'amélioration de la collecte des points d'apport volontaire soit mis en œuvre. Le programme commencera cette année.


Concernant l'économie, l'engagement de la communauté de communes pour le site économique de Presles est enfin abouti. La signature est intervenue mi-mai. Souhaitons que cette nouvelle action soit propice au développement économique et à l'emploi. Cette action est en coordination avec les communes. Nous devons être complémentaires. C'est le sens du travail qui est mené.

L'année dernière les budgets de la communauté de communes ont demandé un travail approfondi d'analyse. Plusieurs modifications ont été conduites sur l'organisation des services et la tarification des prestations. Toutefois ceci ne pouvait suffire à équilibrer les comptes. Depuis de nombreuses années les fonds disponibles s'amenuisaient. En 2016, il a fallu, avec les communes, trouver des solutions pour mettre à plat plusieurs sujets dans les compétences exercées par la communauté de communes. Ce travail a permis de modifier un certain nombre d'habitudes et d'inverser l'érosion, constatée jusque-là, des dotations. Depuis trois ans, une forte baisse de financement de l'Etat frappait la communauté de communes. Ceci intervenant en plus des baisses de dotation de fonctionnement elles aussi allouées par l'Etat. Pour la première fois en 2017, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est en hausse. Ceci est une bonne nouvelle. Mais elle s'accompagne d'une nouvelle qui sera difficile à notre territoire. Celle de la forte augmentation des impôts. Le conseil communautaire a dû se résoudre à cette décision pour enrayer la chute des dotations. En effet, dans les règles nationales, le système de calcul du montant de certains financements entraîne, lorsque la fiscalité de la communauté de communes n'évolue pas assez, des baisses de dotation. Plus les années passent plus la baisse s'accroît. Nous souhaitons pouvoir constater l'année prochaine une inversion sur le calcul de nos dotations.

Des efforts d'organisation seront encore menés en 2017 et les années suivantes, les investissements dans les services seront soutenus pour que nous puissions améliorer la qualité et le coût du service. L'ouverture de la déchetterie sera accompagnée d'une large information pour tous afin que la filière déchet puisse être améliorée. Ceci est aussi important pour toucher les financements de la filière déchets à 100%. Le projet de modernisation de la piscine sera présenté en commission puis au conseil communautaire dans sa version définitive au deuxième semestre.

Les actions de la communauté de communes vous sont présentées dans ce bulletin. Vous pouvez aussi consulter le site internet. Je vous souhaite une bonne lecture.

*Cordialement à tous*



Président de la communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges

## Fermeture exceptionnelle de la déchèterie de Fresse sur Moselle pour travaux

Elle est fermée depuis le **17 juin 2017 pour environ 3 mois**. Une nouvelle information sera diffusée pour la réouverture.

Les travaux effectués permettront une mise aux normes du site, sa modernisation et une amélioration de la fluidité de circulation.

Pendant cette période, la déchèterie de Rupt Sur Moselle, lieu-dit Les Rappes-Route des Ballons (RN 66), vous accueille :

**Du Lundi au Vendredi de 9H00 à 12H00**

**et de 14H00 à 18H00**

**Le Samedi de 9H00 à 12H00**

**et de 14H00 à 17H00.**

Tous les déchets acceptés à Fresse sur Moselle, sont également acceptés à Rupt sur Moselle **SAUF l'amiante**.

Pour ce déchet particulier, il est obligatoire de prendre rendez-vous avec nos services au 03.29.62.05.02.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Des fiches récapitulatives sur le tri sont disponibles à l'accueil de la Communauté de Communes et des Mairies. N'hésitez pas à venir en chercher.



## Tarifs de la redevance incitative au 1<sup>er</sup> mai 2017

Les tarifs de la redevance incitative évoluent comme suit au 1<sup>er</sup> mai 2017 :

Part fixe selon la catégorie des ménages	Tarifs annuels
1-2 personnes	94.63 €
3-4 personnes	141.94 €
5 personnes et plus	189.25 €
Résidences secondaires	113.30 €

Type de bacs	Tarif par levée
Bac de 60 litres	2.04 €
Bac de 120 litres	4.08 €
Bac de 180 litres	6.12 €

Type de sacs	Tarif par rouleau
10 sacs de 20 litres	6.78 €
10 sacs de 30 litres	10.17 €
10 sacs de 50 litres	16.94 €

## Tri sélectif

Une fois par trimestre le SMD (Syndicat Mixte Départemental qui gère les déchets) fait procéder par un cabinet extérieur à une caractérisation : lorsqu'un camion amène de la collecte sélective, une pelleteuse effectue un prélèvement de 750 litres et le cabinet trie le contenu pour vérifier et comptabiliser les erreurs de tri. C'est une opération à laquelle un vice-président assiste régulièrement et les résultats sont toujours bien trop élevés.

La dernière opération s'est déroulée le 14 juin et les résultats sont les suivants : 33.9% de refus soit 12.8 kg non conformes.

On y retrouve du linoléum, des emballages bois, du textile, de la litière pour chat, des restes de repas, des ordures ménagères, une résistance de chauffage etc.

**Plus les résultats de tri seront bons, plus nous obtiendrons des aides.**



## Retour sur la distribution de compost de mai 2017

Courant du mois de Mai, notre collectivité a organisé une distribution gratuite de compost à l'attention des usagers.

Les conditions d'accès rappelées ci-dessous ont été communiquées aux différents médias, mais certaines informations ont été mal relayées, ce qui a entraîné des incompréhensions pour plusieurs usagers.

En effet, pour en bénéficier, il fallait s'inscrire avant le 19 mai. Plusieurs critères devaient être respectés : 1 seul passage par foyer, quantité limitée à 200 litres, présentation d'un justificatif de domicile, pas de transport pour autrui sauf présence de celui-ci ou courrier justifiant l'impossibilité de se déplacer.



Nous vous prions de trouver ici nos plus sincères excuses pour cette méprise indépendante de notre volonté.

3-8-10

## Salon de l'Habitat

Lors du salon de l'habitat qui s'est déroulé les 3 et 4 juin 2017 au Thillot, nos agents ont eu le plaisir de vous accueillir sur un stand situé salle Jean-Paul SAC.

Vous pouviez y trouver de nombreuses informations sur le programme Habiter Mieux de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat et les aides financières possibles pour vos travaux de rénovation (amélioration énergétique), les astuces pour réduire sa consommation d'eau ou d'électricité, sur la gestion des déchets, la redevance incitative, etc.

Une belle exposition sur le plan paysage était également visible tout au long de ce week-end festif : 7 panneaux agrémentés de photos des paysages de notre secteur, expliquaient les démarches entreprises dans le cadre de ce projet.



## Visites déchèteries de Fresse sur Moselle et Rupt sur Moselle

Cette année encore, nous avons eu le plaisir d'accueillir plusieurs classes des écoles primaires de Rupt sur Moselle, Le Thillot, Fresse sur Moselle et du collège du Thillot, soit un total de 167 élèves de tous âges.

Toujours assidus, élèves et enseignants ont visité soit la déchèterie de Rupt sur Moselle, soit celle de Fresse sur Moselle. Ils y ont reçu, quantité d'explications sur le fonctionnement du site et sur le cheminement des déchets. Des fiches de tri et divers fascicules leur ont été remis.

Soyons certains que tous les enfants présents sauront porter les meilleurs conseils autour d'eux, pour une planète propre et un tri efficace.

Merci à eux.



## Vers un collège Eco-Responsable !

Après la reconnaissance Agenda 21 local de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges, le collège Jules Ferry de LE THILLOT a souhaité, lui aussi, entrer dans une démarche de Développement Durable. C'est à l'initiative du Principal, Monsieur Thierry JANY, que le collège s'est lancé dans un Agenda 21 Scolaire à la rentrée de Septembre 2015 avec l'aide de volontaires (Service Civique principalement) recrutés pour ce projet. Par le biais de cette démarche Eco-Responsable, le collège a déjà obtenu pour l'année scolaire 2016-2017, le label E3D (Établissement en Démarche de Développement Durable) et souhaite désormais obtenir le label Eco-Ecole. Pour mener à bien ce projet, l'établissement s'est lancé dans plusieurs initiatives au cours de ces deux dernières années sur les thèmes « Eau, Déchets, Biodiversité ».

### Un espace de biodiversité

Au cours de l'année dernière, l'établissement a aménagé un vaste espace de biodiversité au centre de la cour en construisant une mare pédagogique

entourée d'un jardin mellifère. Cette année, le collège a pour projet de réaménager l'espace dédié aux animaux et de réhabiliter ses espaces verts. Pour cela, un enclos doté d'un poulailler et d'un clapier fixes est en cours de construction et prochainement, un jardin botanique ainsi que des jardinières mobiles seront mis en place.

### La réduction des déchets

Le collège s'est aussi intéressé à sa production de déchets et au gaspillage alimentaire à la cantine. Pour cela il a mis en place, au cours de l'année précédente, une table de tri des déchets plastiques et des biodéchets. Un partenariat avec le SMD (Syndicat Mixte Départemental des déchets ménagers et assimilés des Vosges) va permettre, prochainement, de mettre en place un système de compostage afin de recycler les biodéchets du restaurant scolaire en créant du terreau utilisable par le collège.

A travers cette démarche, l'établissement souhaite encourager ses élèves à devenir les éco-citoyens de demain !



## Zoom sur les entreprises locales

*Notre parution continue à mettre en lumière certaines entreprises locales qui montrent leur potentiel et sont fortes de projets moteurs pour notre territoire.*

### GROS PLAN SUR :

#### **MONTS & REVES (SARL ROTHER)**

1, rue du Clos Martin – 88160 RAMONCHAMP

Tél. : 03.29.22.54.83

Monts et Rêves placé au centre du village de Ramonchamp et au cœur des ballons des Vosges vous accueille dans son bar épicerie et chambre d'hôtes depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017.

Nancy et Michel ROTHER ont tout mis en œuvre pour recevoir les vacanciers dans un cadre agréable, moderne au cœur des Vosges pour inciter à la découverte des forêts vosgiennes à travers de superbes chemins de randonnées et de très beaux paysages.

Monts et Rêves vous propose cinq chambres d'hôtes : deux chambres parentales (une chambre pour les enfants et une autre pour les parents), une suite parentale et deux chambres adultes comprenant toutes la télévision, WiFi, salle de bain

avec grande douche, WC séparé ainsi que le sauna à disposition sans supplément.

Nos hôtes peuvent également se détendre au salon de lecture et profiter de nos extérieurs sur les rives de la Moselle.

L'épicerie propose des fruits et légumes en respectant la saisonnalité et en suivant la production française. Nous commercialisons aussi des produits locaux : fromages, yaourts, sirops, confitures, etc.

Nous sommes fiers de travailler avec des acteurs de la vie locale : Ferme du Bennevisse, Ferme du Houtrou, Gaec d'Aour, Chèvrerie des Mynes, Albert Courroy affineur et le Domaine du Sotré.



## Zoom sur les entreprises locales

### Sarl HOTEL RESTAURANT «LES SAPINS»

60, Grande Rue – 88160 LE MENIL

Tél. : 03 29 25 02 46

E-mail : lessapins88@gmail.com

www.hotel-les-sapins.fr

Motivés par la recherche d'une relation plus forte avec leur clientèle, un confort de travail et la reprise d'un « bon restaurant », Jenny et Emmanuel Martineau n'ont pas hésité à s'installer au Ménil, en reprenant le 1<sup>er</sup> mai 2016, la succession de la famille Daval.

Forts de 7 années d'expérience dans leur brasserie spinalienne, les nouveaux propriétaires assurent la même qualité de restauration que leurs prédécesseurs et ont le souci de réserver à leurs clients, en constante augmentation, un accueil très chaleureux.

Douze salariés et apprentis s'activent dans l'établissement pour le bien-être de ceux qui en franchissent le seuil.

A l'intérieur du bâtiment, le restaurant (3 cocottes), a une capacité de 100 couverts. Une seconde salle, plus intime, peut accueillir jusqu'à 25 convives mais aussi parfois, des réunions ou séminaires. N'hésitez pas à rejoindre le bar à fromages, nouvellement installé depuis cet hiver : dégustation froide ou chaude, avec un bon verre de vin car l'accord des deux, ravira vos papilles.

A la belle saison, venez déjeuner sur la terrasse extérieure ; vous profiterez au mieux de l'air de la montagne vosgienne.

Envie de détente ou d'un verre ? Installez-vous dans le salon cosy aménagé près de l'accueil.

Un séjour plus long ? Vingt-deux chambres (3 cheminées réf. « mon logis »), modulables en fonction de la demande, sont à votre disposition et peuvent accueillir jusqu'à soixante personnes. Elles font le bonheur de nombreux passagers, motards flamands et allemands, cyclistes dont une majorité est originaire de Belgique (équipes professionnelles mais aussi jeunes espoirs dans le cadre de stages de détection de mai à juillet notamment).

La venue de tous ces sportifs a un impact très positif sur le développement de l'activité et sur la découverte et la connaissance des Vosges plus largement. L'entreprise va d'ailleurs bientôt bénéficier de « l'accueil vélos » (La Vie en Vosges du Conseil Départemental).

Dans le cadre de son développement hôtelier, Monsieur et Madame Martineau projettent de créer un espace bien-être (sauna intérieur et extérieur, baignoire balnéo...) ; des packages sont également en cours d'élaboration pour satisfaire une clientèle de plus en plus intéressée par ces prestations.

A bientôt !



## Les nouvelles activités

Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles activités qui se sont installées sur le territoire de notre Communauté de Communes.

Attention cette liste est non exhaustive et certaines informations ne nous sont pas parvenues avant l'impression du bulletin.



### Nouvelles activités :

#### SAINT MAURICE SUR MOSELLE :

- **GAEC SOUS LA MONTAGNE**  
M. William BERTAUX et M<sup>me</sup> Gabrielle MICHAUX, production d'huiles essentielles et de petits fruits rouges, 64 rue des Charbonniers, 06.46.91.20.45

#### BUSSANG :

- M<sup>me</sup> Catherine DECRAEN, kinésithérapeute à domicile, 06.06.56.75.13
- **HARMONY DES SENS**  
M. Mickaël SARTRE-BUISSON et M<sup>me</sup> Harmony FAUVET, maraîchage et phyto-aromathérapie bio, 31C rue du Théâtre du Peuple, 06.49.49.63.36
- **LA CHÈVRERIE DE LA MOSELLE**,  
M<sup>me</sup> Amandine CLAUDEL, production de fromages de chèvres, 43 route des Sources, 03.29.23.04.84
- **JM STRUCTURE BOIS**  
M. Jonathan MOUGEL, charpente, couverture, bardage, 40 rue du 3ème RTA, 06.65.61.13.03

#### FRESSE SUR MOSELLE :

- L'institut Rubis sur l'Ongle devient **PAULINE BEAUTÉ** (esthéticienne) & **FLO COIFFURE** (coiffeuse), M<sup>mes</sup> Pauline DANNER 06.12.32.30.35 et Florence DAGAIN 06.08.67.77.09, 6 rue du Câble

#### LE THILLOT :

- **PEDUZZI TP**  
M. Vincent PEDUZZI, travaux publics, 14 rue de la Chaume, 06.21.43.63.91
- **CHEVRIER Emilie**, Ostéopathe, 23 rue Charles de Gaulle, 06.64.82.02.78 (à compter du 1<sup>er</sup> août)
- **PERRY TP**, M. Francis PERRY, aménagements extérieurs, assainissements autonomes, terrasses... sciage et fendage de bois 5 bis Rue Charles Rivat, 07.84.37.04.04

#### RUPT SUR MOSELLE :

- **AU FAIRE PART MES MAINS**,  
M<sup>me</sup> Cathy COIGNET, création de faire-part, boîte de dragée, livre d'or, urne et objets de décoration personnalisables, 2 rue des Rochottes, 06.13.22.17.04
- **LA BOITE A RUCHES**  
M. Cyril PINOT, matériel pour apiculteurs, 18 rue Albert Creusot, 06.72.38.16.77

- **GARAGE HALLER**,  
M. Maximilien HALLER, garage uniquement sur rendez-vous, 11 rue Larger, 07.69.90.88.47.
- **MS ELECTRICITE GENERALE**,  
M. Sébastien MONCHABLON, 3A rue du Cuveau, 06.30.42.96.93
- M<sup>me</sup> Véronique NOURDIN,  
orthophoniste, 4 rue d'Alsace, 07.69.58.92.10

#### RAMONCHAMP :

- Le restaurant de la Place devient **MONTS ET REVES**,  
M. et M<sup>me</sup> Michel ROTHER, épicerie, bar, chambres d'hôtes, 1 rue du Clos Martin, 03.29.22.54.83

#### LE MENIL :

- Electricité générale, M. Jean-Pierre LAPOIRIE, 3 ter rue de Chaume, 06.11.65.60.43

### Changement de propriétaire :

#### RUPT SUR MOSELLE :

- La boucherie (charcuterie, traiteur) de M. Daniel CLAUDEL est reprise par M. Samuel WITTNER et devient **LA TETE DE VEAU'GES**, 1 rue de la gare, 03.29.24.32.42
- **REMY MOTOCULTURE PLAISANCE** est repris par M. Pierrick PERRIN, 12 rue d'Alsace

#### SAINT MAURICE SUR MOSELLE :

- **LE BONSÉJOUR**, restaurant pizzeria (sur place ou à emporter), M. STRABACH, 20 rue de Lorraine, 03.29.22.43.66

#### LE THILLOT :

- La boulangerie **LAGODA**, place du 8 Mai, est reprise par Messieurs Damien GURY et Vincent REMY.

### Changement d'adresse :

- **CREATIF**, M<sup>me</sup> Christine LEVIEUX, 1 bis rue de Lorraine, 03.29.24.01.37

### ERRATUM

Une erreur est parue dans le bulletin **Echo des Ballons n°9**, le numéro de téléphone **Cabinet d'orthophonie LANDOUZY – COOREMAN** à Saint Maurice sur Moselle était erroné, il convenait de lire : **09.73.29.83.36**  
Toutes nos excuses.



# Rénovation énergétique



Une aide de l'État pour un logement économe et écologique



## RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

FAITES DES TRAVAUX CHEZ VOUS GRÂCE AU PROGRAMME

## HABITER MIEUX

**Vous êtes propriétaire occupant de votre logement, et celui-ci a plus de 15 ans,**

Vous souhaitez **réduire votre facture de chauffage**, tout en améliorant le confort de votre habitation.

Vous pouvez bénéficier, sous conditions de ressources, d'aides financières intéressantes de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de la Communauté de Communes ainsi que d'un accompagnement personnalisé pour réaliser vos travaux de rénovation thermique, permettant un gain énergétique de 25 % minimum.

Le programme d'actions 2017 de la délégation locale de l'ANAH prévoit le financement des travaux d'assainissement individuel pour les ménages à ressources très modestes (les familles modestes sont exclues) prioritairement pour les travaux couplés avec des travaux de précarité énergétique ou d'adaptation au logement (handicap ou maintien à domicile).

Pour votre information, les taux de subvention observés sur les dossiers déjà financés s'échelonnent entre 35 et 70 % du coût des travaux, selon les conditions de ressources et la nature des travaux réalisés.

Si vous êtes intéressés, il vous suffit de compléter le questionnaire ci-contre et de le transmettre à l'ANAH.

Vous serez ensuite contacté par un organisme agréé qui établira un diagnostic gratuit de votre situation. Cette démarche ne vous engage en rien.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez également contacter la permanence de l'ANAH, chaque matin, de 9h 00 à 11h 30  
Tél : 03.29.69.13.76.

## Je veux réduire ma facture de chauffage en faisant des travaux dans mon logement

La Communauté de communes peut m'aider, comment faire ?

1. Je complète le questionnaire
2. Je retourne ce coupon à l'Agence Nationale de l'Habitat  
22-26 Avenue Dutac – 88025 EPINAL Cedex
3. Je suis contacté par le PACT des Vosges m'aide dans mes démarches.

### 1. Le questionnaire

- |  | Oui                      | Non                      |
|--|--------------------------|--------------------------|
| • Êtes-vous propriétaire de votre logement ?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Votre logement a plus de 15 ans ?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Respectez-vous les conditions de ressources précisées dans le tableau ci-dessous ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Cochez la case correspondant à votre revenu fiscal \*

Nombre de personnes dans le ménage	Propriétaire Très Modeste	Propriétaire Modeste
1	<input type="checkbox"/> 14 360 €	<input type="checkbox"/> 18 409 €
2	<input type="checkbox"/> 21 001 €	<input type="checkbox"/> 26 923 €
3	<input type="checkbox"/> 25 257 €	<input type="checkbox"/> 32 377 €
4	<input type="checkbox"/> 29 506 €	<input type="checkbox"/> 37 826 €
5	<input type="checkbox"/> 33 774 €	<input type="checkbox"/> 43 297 €
Par personne supplémentaire	<input type="checkbox"/> + 4 257 €	<input type="checkbox"/> + 5 454 €

\* Revenu fiscal de référence de l'avis d'impôt 2016 sur les revenus 2015

Vous avez répondu OUI à ces trois questions.

Dans ce cas, vous pouvez bénéficier d'aides et d'un accompagnement personnalisé si vous souhaitez réaliser un ou plusieurs de ces travaux.

- |                                   | Oui                      | Non                      |
|-----------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| • Isoler les combles et toiture   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Isoler les murs                 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Isoler les planchers            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Changer le système de chauffage | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Remplacer les fenêtres          | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

L'Anah accompagne également le financement des travaux d'adaptation au logement afin de permettre le maintien à domicile.

Je souhaite être contacté par l'Anah pour plus d'informations :

Oui  Non

Si vous envisagez de réaliser des travaux, veuillez préciser vos coordonnées :

Nom : ..... Prénom : .....

Rue : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Mail : .....

Quand souhaitez-vous être contacté ?

- Jour de la semaine .....
- Tranche horaire (matin/après-midi) .....

### 2. Je retourne le coupon à

Agence Nationale de l'Habitat - 22-26, av. Dutac – 88026 EPINAL CEDEX  
Tél. : 03.29.69.13.76 / Mail : anah@vosges.gouv.fr

### 3. L'organisme me contacte

Ce coupon sera transmis à un organisme agréé, le PACT des Vosges qui vous contactera afin de vous accompagner et d'étudier votre projet.

Cette démarche est gratuite et sans engagement !

PARTENAIRE : Communauté de Communes  
des Ballons des Hautes Vosges



# Le Relais Assistants Maternels de la Haute Vallée de la Moselle

**Le Relais Assistants Maternels de la Haute Vallée de la Moselle**, service mis en place par la CC-BHV, vient de souffler sa première bougie ! Un espace dédié et pensé pour nous, les tout-petits ! Pour compléter le travail réalisé au quotidien par mon assistant maternel et œuvrer ensemble pour me garantir un accueil de qualité, favoriser mon bien-être et ma curiosité naturelle.

## Les Ateliers d'éveil

Parce que lorsque je serai grand, je deviendrai un acteur à part entière dans la société et, d'une manière générale dans le monde qui m'entoure, et parce que j'ai déjà beaucoup de capacités et de besoins, moi aussi j'ai droit à mon programme d'activités en participant à des ateliers éducatifs avec mon assistant maternel ou mon parent !

## Pour ma socialisation

Lors des ateliers, je rencontre d'autres enfants de mon âge, je découvre le plaisir d'être ensemble, le respect de l'autre, le partage, j'apprends à attendre mon tour, je me familiarise avec mon environnement et commence à intérioriser des valeurs qui lorsque je serai grand donneront un sens à ma vie.

## Pour expérimenter

Parce que je suis déjà très curieux, les ateliers sont pour moi une source de découvertes, un terrain d'expérimentations me permettant de faire de nouvelles acquisitions (motrices, cognitives et affectives).

Je participe aux activités en laissant libre cours à mon imagination et en développant ma créativité.

## Pour que je devienne autonome

Au RAM, la règle d'or est « Je fais tout seul ! ». Puisque je commence à m'affirmer et à revendiquer mon autonomie, le professionnel qui m'accompagne veille à ce que je me débrouille par moi-même. Ainsi, je réalise mon activité, j'apprends à surmonter des difficultés qui sont à ma portée, à gérer les conflits avec les copains mais toujours sous le regard bienveillant de l'adulte.

## Je fais l'apprentissage des limites... en douceur !

Parce qu'à mon âge, c'est encore difficile de gérer la frustration et que j'ai parfois du mal à accepter que l'adulte qui s'occupe de moi me dise « Non ! », je sais au fond de moi que j'ai besoin de limites pour grandir. Cela me rassure beaucoup et contribue à structurer ma pensée. Les ateliers me permettent d'évoluer dans un cadre sécurisant, avec des limites essentielles à mon équilibre et mon développement.





## La pédagogie Freinet

Parce les ateliers d'éveil du RAM s'inspirent de la pédagogie Freinet, les professionnels qui gravitent autour de moi veillent à favoriser mon individualité au sein du groupe. En effet, cette pédagogie va faciliter ma coopération avec les copains, nos interactions mais tout en respectant mon caractère et mon individualité, en bref ce qui me rend unique !



### BILAN FINANCIER :

- Montant des dépenses de fonctionnement : **51 110.20 €**
- Montant de la Prestation de Service Réelle : **20 354.09 €**
- Convention Contrat Enfance Jeunesse : **14 072 €**  
D'où financement CAF de 62%.
- Reste à la charge de la communauté de communes : **21 698 €**



### **Relais Assistants Maternels**

**Espace PARMENTIER 9, avenue de Verdun - 88160 LE THILLOT**  
**03.29.24.87.25 / 06.81.24.48.94 / ram@cc-ballonsdeshautesvosges.fr**

## *Piscine du Thillot*

### Questionnaire aux usagers

Dans le cadre des futurs travaux de rénovation et d'extension de la piscine du Thillot, la communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges souhaite avoir votre avis sur la qualité des services de la piscine et des besoins éventuels. Ce sondage anonyme vise à prendre en compte vos considérations dans le but d'améliorer les prestations de la piscine.

Le questionnaire est disponible en ligne via notre site internet : [www.cc-ballonsdeshautesvosges.fr](http://www.cc-ballonsdeshautesvosges.fr), rubrique « actualité ».

Il est également disponible à l'accueil de la Communauté de Communes, des mairies, des offices de tourisme, de la piscine.

***N'hésitez pas à donner votre avis !***





# LA CARTE D'URGENCE AIDANT

**Vous êtes aidant,  
de votre conjoint ou d'une personne de votre entourage,  
alors ce qui suit vous concerne :**

Être aidant, c'est apporter, à titre non professionnel, une aide régulière à un proche aidé en situation de dépendance ou de perte d'autonomie.  
C'est aussi et surtout accompagner une personne aimée et faire face à tous les bouleversements que la maladie ou la dépendance entraînent : changements dans l'apparence ou le caractère de la personne, modifications des projets de vie et d'avenir, évolution de la relation entre l'aidant et l'aidé...

**Vous vous posez alors un certain nombre de questions  
et notamment celles-ci :**

**S'il m'arrive quelque chose à l'extérieur de mon domicile,  
comment sera prévenue la personne que j'aide ?**

**De quel accompagnement peut-elle prétendre en urgence ?**

**VOUS N'ETES PLUS SEUL, vos préoccupations sont aussi les nôtres**

**Nous vous invitons à vous signaler en mairie ou au CCAS de votre commune. Vous y serez bien accueilli. Puis nous prendrons contact avec vous et vous entretiendrons de notre projet de carte d'aidant. Des réponses adaptées à votre situation vous seront alors données et une carte pourra être envisagée.**



Projet porté par l'ADRHM – Amicale Des Retraités de Haute Moselle - au sein du groupe de travail constitué des élués des affaires sociales et CCAS, et de la vice-présidente chargée des liens sociaux de la CCBHV

**LA CARTE D'URGENCE  
AIDANT  
A l'accueil de votre commune  
ou à l'ADRHM  
03.29.25.19.71  
adrhm@wanadoo.fr**

# Classement des hébergements touristiques

## PROPRIÉTAIRE DE LOCATION DE VACANCES : FAITES CLASSER VOTRE HÉBERGEMENT.

***Bien que non obligatoire, le classement vous apporte les avantages suivants :***

### AVANTAGE DU CLASSEMENT :

Bien que non obligatoire, le classement vous apporte les avantages suivants :

Réduire mon impôt sur le revenu : les propriétaires de locations de vacances classées « meublés de tourisme », relevant du régime de micro-BIC (Bénéfices Industriels et Commerciaux) bénéficient d'un abattement fiscal de 71 % contre 50 % pour une location non classée.

### BÉNÉFICIER D'UNE MEILLEURE COMMUNICATION :

Les meublés de tourisme classés bénéficient d'une meilleure visibilité sur internet et dans les brochures diffusées par les partenaires institutionnels (Conseil départemental des Vosges, Comité régional du Tourisme, Office de Tourisme...) alors que souvent les hébergements non classés n'y paraissent plus.

### RASSURER MES CLIENTS :

Pour les clients, le classement de l'hébergement est l'assurance d'un niveau de qualité et d'une certification reconnue. Pas de mauvaise surprise, l'hébergement existe réellement et a été contrôlé.

### ACCEPTER LES CHÈQUES-VACANCES :

Le classement en meublés de tourisme permet de s'affilier gratuitement à l'ANCV (Agence Nationale des Chèques vacances) en sachant qu'une commission de 1 % sera prélevée et qu'un n° SIRET est obligatoire. Ainsi j'accède à un potentiel de millions de clients.

### SE DÉMARQUER DE LA CONCURRENCE :

Dans un secteur fortement concurrentiel, le classement permet de se différencier de toutes les locations saisonnières existantes.



LA VIE EN  
**VOSGES**  
le Département

Pour tout renseignement :  
**Conseil Départemental des Vosges**  
8 rue de la Préfecture – 88000 EPINAL CEDEX  
Tél : 03.29.82.83.17 • E-mail : irietsch@vosges.fr

# Accès public à la défibrillation automatisée externe (DAE)



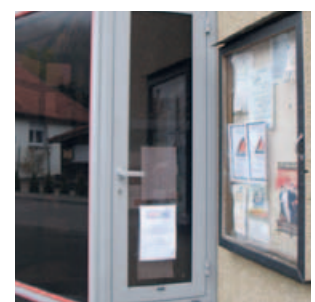
BUSSANG - Mairie



SAINT - MAURICE - Mairie



FRESSE - stade camping



LE MENIL - Maison Familiale

**De plus en plus chacun d'entre nous sera amené à rencontrer ces appareils dans les lieux publics.**

La mort subite, souvent conséquence d'un infarctus, concernerait en France 30 000 à 60 000 personnes par an et la seule solution face à un arrêt cardiaque est de faire repartir le cœur par un choc électrique ou défibrillation.

Si on utilise **immédiatement un DAE** chez une victime d'arrêt cardiaque par fibrillation ventriculaire, **les chances de survie sont les plus élevées**. En effet, les taux de survie, dans les études sur l'arrêt cardiaque qui utilisent la défibrillation au cours des toutes premières minutes suivant l'arrêt sont de 85 % voire plus (contre 3 à 5 % si l'on ne fait rien).

La défibrillation constitue un maillon essentiel de la **chaîne de survie**.

Celle-ci consiste en une série de quatre maillons qui procurent aux victimes d'urgences médicales les meilleures chances de survie.

Ces maillons sont les suivants :

- **Appel** rapide aux services pré hospitaliers d'urgence (15)
- **Massage cardiaque** rapidement entrepris
- **Défibrillation** précoce
- Soins médicalisés rapides (rendus possibles grâce à l'appel au 15)

**Signalisation des défibrillateurs cardiaques automatisés externes dans les lieux publics**



## Que dit la loi ?

Alors que seuls les professionnels de santé étaient habilités à s'en servir, le décret n° 2007-705 du 4 mai 2007 autorise désormais « toute personne, même non médecin » à les utiliser.

Pour autant, des questions de responsabilité se posent toujours, qu'il s'agisse du maire concerné ou de la personne appelée à utiliser cet appareil.

En janvier 2008, il a été indiqué que les services du ministère de la santé travaillaient sur cette question.

## Ministère de la santé et des sports publiée dans le JO Sénat du 24/09/2009 - page 2259

L'installation par le maire de défibrillateurs cardiaques externes sur le territoire de sa commune s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police administrative qu'il détient en application du code général des collectivités territoriales.

Ces pouvoirs lui sont attribués en vue d'assurer la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques pour l'ensemble de la population. Ils sont susceptibles d'engager sa responsabilité pénale, conformément à l'article 221-6 du code pénal selon lequel « le fait de causer par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de sécurité ou de prudence la mort d'autrui constitue un homicide involontaire ».

Toutefois, le maire est tenu d'une obligation de moyens et non de résultats. En outre, en application des dispositions de l'article L. 2123-34 du code général des collectivités territoriales, il ne peut désormais être condamné « pour des faits non intentionnels commis dans l'exercice de ses fonctions que s'il est établi qu'il n'a pas accompli les diligences normales compte tenu de ses compétences, du pouvoir et des moyens dont il disposait ainsi que des difficultés propres aux missions que la loi lui confie ».

Par ailleurs, une circulaire du garde des sceaux du 13 février 2006 incite les magistrats du parquet à privilégier les poursuites contre la seule personne morale en cas d'infractions non intentionnelles et de ne mettre en cause la responsabilité de l' élu local que si une faute personnelle est suffisamment établie à son encontre.

Eu égard aux risques contentieux limités encourus et au bénéfice que représente pour la population la mise à disposition de tels appareils, il convient de conseiller vivement aux communes disposant des moyens financiers nécessaires de s'équiper de ceux-ci.

En effet, leur installation est susceptible de réduire sensiblement le taux de mortalité par arrêt cardiaque et d'améliorer ainsi la sécurité sur le territoire de la commune.

En ce qui concerne la responsabilité de l'utilisateur, il convient de souligner que celui-ci s'est conformé à l'obligation de porter secours qui lui est faite par l'article 223-6 du code pénal et ne peut donc être poursuivi de ce fait.

**En conclusion, « ART.R. 6311.15. - Toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe (...) »**

*Les photos qui servent d'illustrations ne sont que quelques exemples d'endroits où on peut trouver des défibrillateurs  
Des applications smartphones existent qui les recensent.*



LE THILLOT  
Salle Omnisports



RAMONCHAMP - Stade



FERDRUPT - Mairie



RUPT/MOSELLE  
Mairie, gymnase, dojo  
et salle socioculturelle



FRESSE - Mairie



# Se soigner sans polluer !

## Un territoire pilote et une démarche unique en France

Votre médecin ou votre pharmacien vous a prescrit un médicament, il est d'abord utile pour vous soigner, mais il agit aussi dans notre environnement, nos cours d'eau...

**ASOQS**  
Améliorer la Qualité des Soins



**Alors, ensemble, soyons responsables !**

### Le projet Ecoprescription : une première en France !

Les effets du médicament sur le milieu naturel sont de mieux en mieux connus : mauvaise dégradation entraînant une persistance nocive et toxique pour les êtres vivants, accumulation dans certains organismes (végétaux, animaux...).

Basée à Gérardmer, l'association de médecins lorrains pour l'optimisation de la qualité des soins (ASOQS) mène ainsi, en partenariat notamment avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, la Région Grand-Est, le Département des Vosges, le programme européen LEADER, une ambitieuse opération de sensibilisation et d'analyse de l'impact des médicaments sur l'environnement et la qualité des eaux.

### Le Pays de Remiremont et de ses vallées, territoire pilote

A la source de la Moselle, le Pays constitue le cadre idéal de cette démarche unique en France afin de mesurer les effets d'une mobilisation conjointe des professionnels, des élus et des citoyens.

**L'association a informé les professionnels de santé. A vous maintenant de vous engager !**

#### Mon rôle est essentiel



J'invite mon médecin ou mon pharmacien à me prescrire le médicament qui, à efficacité égale, aura le moins d'effet nocif sur l'environnement.



Dans le cas où mon médecin me prescrit des médicaments, j'accepte qu'il ajuste la quantité à ce dont j'ai effectivement besoin.



Je veille à rapporter mes médicaments non utilisés à mon pharmacien, qui se chargera ensuite de leur élimination dans un circuit spécialisé. Je ne les jette ni aux ordures ménagères, ni dans l'évier ou les toilettes.



”

**En faisant chacun un peu, en en parlant autour de nous, agissons ensemble pour nous soigner sans polluer !**

**ECO**  
PRESCRIPTION



## Du nouveau dans la prise en charge de votre santé



*Afin de proposer une offre de soins complète, l'Espace santé s'est agrandi et a accueilli en janvier 2017 dans ses locaux : l'association « Réseau Activité Physique Santé du pays de Remiremont et de ses Vallées ». Un Réseau qui accueille toutes personnes ne pratiquant pas une activité physique régulière bénéfique à la santé et/ou personnes malades chroniques.*

### L'espace Santé

Depuis 2010, l'Espace santé situé à Remiremont propose aux personnes diabétiques, asthmatiques, en surpoids..., des séances collectives et /ou individuelles afin de les aider à mieux comprendre et à mieux vivre au quotidien avec leur pathologie.

Ces séances gratuites pour l'utilisateur sont animées par des professionnels de la santé libéraux et hospitaliers. Si vous souhaitez recevoir des réponses à vos questions concernant l'alimentation du diabétique, sur la technique de prise de votre traitement pour l'asthme, sur la reconnaissance des signes d'aggravation de votre maladie, si l'adaptation des doses d'insuline vous questionne... en un mot si vous voulez Préservez votre santé, alors l'équipe de l'Espace santé est à votre disposition et vous accompagnera pour y parvenir.

N'hésitez pas à en parler à votre médecin ou à tout autre professionnel de la santé.

### Le Réseau Activité Physique Santé :

Depuis son ouverture en janvier 2017, un enseignant en Activité Physique Adaptée (APA) est à votre service pour répondre à vos besoins en termes de reprise d'activité physique.

Vous avez reçu une prescription d'Activité Physique Adaptée par votre médecin ; vous manquez de motivation ; votre état de santé ne vous permet pas de réaliser une activité « classique » ; vous avez des questions concernant la reprise d'une activité physique en lien avec votre état de santé tel que le diabète, surpoids, hypertension... Le Réseau APS du Pays peut vous recevoir sur rendez-vous pour un entretien individualisé et répondre à vos questions.

Différents ateliers peuvent être proposés en fonction des objectifs qui seront fixés tel qu'un bilan de forme, des ateliers sur les bienfaits de l'activité physique pour la santé mais aussi des créneaux d'activité physique adaptée via son réseau de professionnels de la santé et de l'activité physique.

### Informations et contact :

Dès la rentrée de septembre 2017, des permanences seront assurées au plus près de chez vous. N'hésitez pas à prendre contact avec l'Espace Santé et le Réseau APS pour connaître le planning et prendre rendez-vous.

7, rue Georges Lang - 88200 REMIREMONT – Tél. : 03 29 23 40 00  
**Education thérapeutique** : esp.remiremont@sante-lorraine.fr  
**Activité Physique Adaptée** : raps.remiremont@sante-lorraine.fr



Attention, ce programme est susceptible d'être modifié. Pour toute information complémentaire (horaire, lieux...), veuillez contacter les Communes ou Associations concernées.

Seules les manifestations qui ont un caractère intercommunal sont prises en compte.

## Juillet

### Lundi 24

- Don du sang, Ferdrupt

### Mardi 25

- Marché artisanal, Bussang
- Chasse au Darou, Fresse sur Moselle

### Vendredi 28

- Concours de pétanque, Société des Fêtes, Bussang
- Animations, Amicale des Pompiers, Bussang

### Samedi 29

- Pétanque, St Maurice sur Moselle
- Course dans la boue, St Maurice sur Moselle

LE THILLOT – Jeudis en fête  
Juillet : 20-27 / Août : 3-10-17

### Dimanche 30

- Course dans la boue, St Maurice sur Moselle

## Août

### Mardi 1<sup>er</sup>

- Marché artisanal, Bussang

### Vendredi 4

- Concours de pétanque, Société des fêtes, Bussang
- Animations d'été, Buss Evénements, Bussang

### Samedi 5

- Loto, ADRHM, Le Thillot
- Pétanque, Comité des fêtes, St Maurice sur Moselle
- Feux de St Jean, Classe 2019, St Maurice sur Moselle
- Feux Folies, Le Thillot

### Dimanche 6

- Vide grenier, Les Planesses, Ferdrupt
- Concours de pêche, Bussang
- Finale Tremplin, Tournée Vosges, Bussang

### Lundi 7

- Marché du terroir, Ménéil Accueil, Le Ménéil

### Mardi 8

- Marché artisanal, Bussang

### Vendredi 11

- Concours de pétanque, Bussang
- 2<sup>ème</sup> montée historique du Ballon d'Alsace, St Maurice sur Moselle
- Animations d'été, Une douce vie pour Mathilde, Bussang

### Samedi 12

- Pétanque, Comité des fêtes, Bussang
- 2<sup>ème</sup> montée historique du Ballon d'Alsace St Maurice sur Moselle & Bussang

### Dimanche 13

- 2<sup>ème</sup> montée historique du Ballon d'Alsace, St Maurice sur Moselle & Bussang
- 12<sup>ème</sup> trail des Charbonniers, St Maurice sur Moselle
- Marche populaire, Club Vosgien, Rupt sur Moselle

### Mardi 15

- Fête villageoise & vide grenier, Bussang
- Feux d'artifice, Le Thillot

### Vendredi 18

- Concours de pétanque, Bussang

### Samedi 19

- Course cycliste, Bussang, St Maurice sur Moselle & Rupt sur Moselle
- Marché artisanal, Ramonchamp

### Dimanche 20

- Expo de voitures, Société des fêtes & Comité de jumelage, Bussang

### Mardi 22

- Marché artisanal, Bussang

### Jeudi 24

- Vosges Rallye Festival, Le Thillot

### Vendredi 25

- Concours de pétanque, Bussang
- Animation été, Harmonie Bussang / St Maurice, Bussang
- Vosges Rallye Festival, Le Thillot

### Samedi 26

- Vosges Rallye Festival, Le Thillot

## Septembre

### Samedi 2

- Forum des associations, Le Thillot
- Découverte parapentes, Ménéil Vol Libre, Le Ménéil

### Dimanche 3

- Découverte parapentes, Ménéil Vol Libre, Le Ménéil
- Jeux de quilles, St Maurice sur Moselle

### Lundi 4

- Don du sang, Le Thillot

### Samedi 9

- Ballade Kinsmuss, Association Recrée, Bussang
- Forum des associations, Rupt sur Moselle
- Course de mobylettes, Minuit Pile, Ramonchamp
- Valorisation des sites, Le Ménéil

### Dimanche 10

- Ballade Kinsmuss, Association Recrée, Bussang
- Vide armoires, Casino de Bussang

### Vendredi 15

- 400<sup>ème</sup> anniversaire de la poudre noire, Le Thillot

### Samedi 16

- Découverte parapentes, Ménéil Vol Libre, Le Ménéil
- 400<sup>ème</sup> anniversaire de la poudre noire, Le Thillot

### Dimanche 17

- 400<sup>ème</sup> anniversaire de la poudre noire, Le Thillot
- Découverte parapentes, Ménéil Vol Libre, Le Ménéil
- Vide greniers, Bretons des Vosges, Fresse sur Moselle

### Vendredi 22

- Bourse aux jouets, La Farandole, St Maurice sur Moselle

### Samedi 23

- Fête patronale, St Maurice sur Moselle
- Bourse aux jouets, La Farandole, St Maurice sur Moselle
- Conférence minière, SESAM, Bussang

### Dimanche 24

- Fête patronale, St Maurice sur Moselle
- Ballade minière, SESAM, Bussang
- Challenge Basket Club, Le Thillot

### Samedi 30

- Fête foraine, Ramonchamp

## Octobre

### Dimanche 1<sup>er</sup>

- Fête foraine, Ramonchamp
- Trail des mines, Le Thillot

### Samedi 7

- Marche nocturne, Tennis Club, Ramonchamp
- Expo peintures & champignons, Rupt sur Moselle
- Fête du vin nouveau, Comité de Jumelage, Bussang
- Saut et combiné, coupe des Vosges, Bussang

### Dimanche 8

- Expo peintures & champignons, Rupt sur Moselle
- Salon des collectionneurs, Bussang

### Samedi 14

- Troc aux plantes, Le Ménéil
- Fête patronale, Bussang
- Repas dansant des jeunes agriculteurs, Rupt sur Moselle
- Loto, Radio des Ballons, Le Thillot

### Dimanche 15

- Fête patronale, Bussang

### Samedi 21

- Repas dansant, Ski Club, St Maurice sur Moselle
- Loto, Vosges en Forme, le Thillot
- Salon de la photo, Entregens, Bussang

### Dimanche 22

- Salon de la photo, Entregens, Bussang

### Samedi 28

- Loto, MLC, Rupt sur Moselle
- Troc aux plantes, Country Buss 66, Bussang

### Dimanche 29

- Loto, MLC, Rupt sur Moselle

### Mardi 31

- Halloween, Bussang,
- Halloween, Ramonchamp

## Novembre

### Samedi 4

- Loto, Anim'Thillot, Le Thillot
- Repas dansant, ASR, Ramonchamp
- Fête patronale, Fresse sur Moselle
- Bourse aux jouets, Parents d'élèves, Fresse sur Moselle
- Bourse aux skis, Ski Club, St Maurice sur Moselle

### Dimanche 5

- Fête patronale, Fresse sur Moselle
- Bourse aux jouets, Parents d'élèves, St Maurice sur Moselle
- Bourse aux skis, Ski Club, St Maurice sur Moselle

### Vendredi 10

- Expo, Comité 14/18, Fresse sur Moselle

### Samedi 11

- Fête patronale, Fresse sur Moselle
- Expo, Comité 14/18, Fresse sur Moselle

### Dimanche 12

- Expo, Comité 14/18, Fresse sur Moselle
- Repas carpes frites, Comité de Jumelage, Bussang
- Expo, Comité 14/18, Fresse sur Moselle
- Fête patronale, Fresse sur Moselle

### Vendredi 17

- Expo arts et histoire, MJC et Atelier Bleu, Le Ménéil

### Samedi 18

- Expo arts et histoire, MJC et Atelier Bleu, Le Ménéil
- Loto, les Galopins, Ramonchamp

### Dimanche 19

- Expo arts et histoire, MJC et Atelier Bleu, Le Ménéil
- Salon loisirs créatifs, Société des Fêtes, Bussang

### Lundi 20

- Foire d'automne, Bussang

### Samedi 25

- Concert Ste Cécile, Rupt sur Moselle
- Concert Ste Cécile, Ramonchamp/Le Thillot
- Marché de Noël, La Farandole, St Maurice sur Moselle

### Dimanche 26

- Marché de Noël, La Farandole, St Maurice sur Moselle
- Thé dansant, La Réminoise, Ramonchamp
- Foulées Ruppéennes, Rupt sur Moselle

## Décembre

### Samedi 2

- Téléthon cantonal
- St Nicolas et don du sang, Le Thillot
- Concert Alte Voce, Ideal88, Bussang

### Dimanche 3

- Téléthon cantonal

### Samedi 9

- Défilé St Nicolas, Fresse sur Moselle
- Loto, Moto Evasion, Ramonchamp
- Marché de Noël, Rupt sur Moselle
- Téléthon + St Nicolas + feux d'artifice, Bussang

### Dimanche 10

- Marché de l'avent, ADRHM, Le Thillot

### Vendredi 15

- Don du sang, Bussang

### Dimanche 17

- Concert Chœur des Abbesses, Fresse sur Moselle
- Concert Harmonie Bussang/St Maurice, St Maurice sur Moselle

### Dimanche 31

- St Sylvestre, Comité des fêtes, St Maurice sur Moselle
- St Sylvestre, Radio des Ballons, Le Thillot



## Horaires d'ouvertures

Mardi	9h30 à 12h00 - 16h00 à 19h00
Mercredi	9h30 à 12h00 - 14h00 à 18h00
Jeudi	9h30 à 12h00
Vendredi	9h30 à 13h00 - 16h00 à 18h00
Samedi	9h30 à 12h30 - 14h00 à 17h30

Pour plus d'informations,  
rendez-vous sur le site :  
[mediatheque-lethillot.fr](http://mediatheque-lethillot.fr)  
ou par tél. : 03.29.24.98.90

## Du 11 juillet au 02 septembre 2017 :

Exposition « *Le Tunnel d'Urbès* »  
par Raphaël Parmentier (plans, photographies...)

## Dès septembre 2017 :

retour de la « *Malle aux histoires* »  
pour les enfants à partir de 3 ans  
tous les mercredis de 16h à 17h

## Ateliers d'initiation ou de perfectionnement informatique :

le mardi ou jeudi matin (dates à confirmer)  
renseignements et inscription  
auprès de la médiathèque

## Du 15 septembre au 15 décembre :

Exposition : Les Mynes du Thillot  
« *Evolution ou révolution, techniques de percement* », dans le cadre du 400<sup>e</sup> anniversaire  
de la première utilisation européenne de la poudre  
noire en mine

## Mercredi 27 septembre à 14h30 :

Atelier scientifique : ADN, empreintes digitales,  
à partir de 8 ans

## Vendredi 27 octobre à 15 h et 20h :

conte musical « *Le Renard et l'oiseau* » par « *Toc Toc compagnie* » Tout public à partir de 5 ans  
(durée 45 mn)

## Du 10 octobre au 25 novembre :

« *Rencontre avec la nuit* »  
manifestation coordonnée par le Conseil  
Départemental des Vosges  
Sur la période : Quiz sur la nuit dans les arts (jeu  
concours)

- **Mercredi 11 octobre à 14h30 :**  
Atelier nature découverte des insectes et  
animaux nocturnes. 1<sup>er</sup> étage de la médiathèque,  
à partir de 8 ans
- **Vendredi 13 octobre à 20 h :**  
Sortie nature : observation des animaux  
nocturnes en extérieur, public familial
- **Samedi 21 octobre à 15h :**  
Projection du film « *Une nuit au Grévin* »,  
tout public

- **Vendredi 27 octobre à partir de 19 h :**  
Nuit magique à la médiathèque  
(jeux, histoires, spectacle, ombres chinoises)
- **Vendredi 3 novembre :**  
Projection du film : « *La Nuit du chasseur* »  
de Charles Laughton. Tout public
- **Mercredi 8 novembre à 14h30 :**  
atelier scientifique : « *Les étoiles* », à partir de 8  
ans
- **Samedi 18 novembre de 15h à 20 h :**  
Atelier « *Minute lumière* » : stage d'initiation à la  
réalisation d'un petit film sur le thème de la nuit,  
par l'association Imag'Est. Dès 12 ans
- **Vendredi 24 novembre :**  
Projection du Film « *Brumaire* »  
(film sur les anciens mineurs) en présence du  
réalisateur Joseph Gordillo (à confirmer), Tout  
public

## Vendredi 17 novembre à 20 h :

Lectures par la Fondation « *Les Amis d'Yvan  
et Claire Goll* » *Ecrits pacifistes* : poèmes et  
correspondances écrits entre 1914 et 1918

## Vendredi 1<sup>er</sup> décembre à 20h30 :

concert de fin d'année : « *Swing Cecil Big Band* »

## Du 20 décembre au 20 janvier 2018 :

exposition de Lego

